

Intégrer le commerce équitable dans un SPASER : exemple en région Occitanie !



La région Occitanie a récemment adopté son nouveau schéma de promotion des achats publics socialement et économiquement responsables (SPASER) pour la période 2023-2028 et elle a choisi d'y faire figurer le commerce équitable !

Depuis la loi de 2014 relative à l'économie sociale et solidaire et le décret du 2 mai 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique, les acheteurs publics réalisant des achats de plus de 50 millions d'euros (HT) sont dans l'obligation d'adopter et de publier un **Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Économiquement Responsables (SPASER)**.

Le SPASER de la Région Occitanie résulte d'une forte volonté des responsables politiques de la région de s'inscrire dans une démarche durable, en concertation avec les acteur·ices locaux de l'alimentation. Depuis 2016, la présidente de la région Occitanie, Carole Delga, affirme un objectif clair : devenir la première région d'Europe à énergie positive à l'horizon 2050. Cet objectif se décline par ailleurs dans les actions concrètes du Pacte Vert de la région, voté en 2020, qui a pour ambition d'accélérer la transition écologique tout en construisant un modèle plus juste et plus solidaire.

Sur les 20 chantiers entrepris dans ce SPASER, l'un d'eux est consacré au commerce équitable. Le chantier n°8, "Développer les achats de produits issus du commerce équitable", vise une augmentation annuelle de 10% des volumes d'achats de produits équitable. Yvan Vialettes, responsable de la stratégie d'achat dans la région, met en avant une variété d'actions telles que la sensibilisation, la

formation, l'accompagnement au développement des achats de produits équitables, ainsi que l'évaluation des marchés incluant des produits équitables, pour atteindre cet objectif.

En parallèle de l'intégration de produits équitables dans les achats publics, la région Occitanie souhaite mettre en place divers dispositifs pour développer le commerce équitable sur son territoire. Outre les sessions de formation et de sensibilisation des acheteurs, la région participe à la campagne de sensibilisation annuelle, la Quinzaine du commerce équitable, en diffusant la campagne d'affichage dans sa collectivité.



L'Occitanie engagée dans le réseau Territoires de commerce équitable

Commerce Équitable France, coordonne depuis une quinzaine d'années un réseau de collectivités engagées en faveur du commerce équitable : le réseau "Territoires de commerce équitable".

Dans cette démarche d'accélération de la transition écologique et sociale, la Région Occitanie est engagée depuis 2019 dans ce réseau.

Focus sur le SPASER de la Région Occitanie

POLITIQUE ACHAT OCCITANIE
2023 - 2028

SPASER

SCHÉMA DE PROMOTION
DES ACHATS SOCIALEMENT
ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES

AXE 2
L'ACHAT PUBLIC RÉGIONAL,
LEVIER D'INCLUSION SOCIALE
ET SOLIDAIRE

AXE 2 - L'ACHAT PUBLIC RÉGIONAL, LEVIER D'INCLUSION SOCIALE ET SOLIDAIRE

CHANTIER 8 :
DÉVELOPPER LES ACHATS DE PRODUITS
ISSUS DU COMMERCE ÉQUITABLE

Accroître le volume des achats de produits
issus du commerce équitable de 10 % par an.

ACTIONS

8.1. Sensibiliser, former et accompagner au développement des achats de produits issus du commerce équitable

- Sensibiliser et former les acheteurs et prescripteurs de la Région aux enjeux liés au commerce équitable.
- Accompagner les entreprises proposant des produits issus du commerce équitable sur les opportunités offertes par la commande publique régionale.
- Diversifier les segments concernés grâce à un sourcing approfondi.

FOCUS SUR

Une charte d'engagement pour le commerce équitable

Élaborée par le réseau Territoire de Commerce Équitable (collectivités, associations locales, organisations nationales de soutien), cette charte réaffirme les différents axes d'actions en faveur du commerce équitable tels que :

- Favoriser un développement agricole rémunérateur pour les productrices et producteurs locaux et adapté aux défis environnementaux,
- Développer les achats équitables dans les marchés publics.

Elle prévoit la mise en œuvre de nombreuses actions : sensibilisation des personnels de la restauration collective, webinaires de formation, partage d'expériences (rencontres à l'échelle locale et nationale), mutualisation d'outils de communication (restauration, éducation, Quinzaine du commerce équitable...).

CHANTIER 8 : Développer les achats de produits issus du commerce équitable 35

AXE 2

8.2. Mettre en œuvre l'achat de produits issus du commerce équitable

- Adapter l'attribution afin de permettre l'achat de produits issus du commerce équitable tout en tenant compte des capacités des fournisseurs sur le segment d'achat concerné.
- Développer l'utilisation d'une clause d'exécution et de labels ou équivalent.
- Développer l'utilisation des critères d'analyse des offres relatifs à la garantie de la rémunération équitable des producteurs.
- Expérimenter l'utilisation des variantes et ainsi encourager l'émergence de proposition de produits équitables.

8.3. Évaluer les marchés intégrant des achats de produits issus du commerce équitable

- Intégrer les achats équitables dans les bilans d'exécution des marchés.

INDICATEURS

- Volume d'achat annuel consacré aux produits issus du commerce équitable.

OUTILS

- Supports de formation/sensibilisation
- Outils juridiques
- Outils achat